CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Fait à Paris, le 14 mars 2026.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Mme [redacted], numéro de sécurité sociale [redacted], demeurant [redacted] (la « Cliente »),

et M. [redacted], téléphone [redacted], agissant au nom de NORTEVIA CONSEIL SAS (le « Prestataire »).

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet. Le Prestataire assistera la Cliente dans l'instance pendante devant le Tribunal judiciaire de Paris.

Article 2. Honoraires. La Cliente versera 2 400 euros HT par virement sur le compte [redacted].

Fait en deux exemplaires originaux.

[redacted] [redacted]